

Bulletin de préconisation n°7 du 29/05/26

Réalisé par le :  CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier






EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 20, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Graud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2026>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformatives>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

-  **Cochénilles *Diaspididae***
Le réseau d'observations des larves mobiles montre forte augmentation sur 4 des 6 sites suivis : un essaimage est en cours à La-Londe-les-Maures, Carqueiranne, Sauvebonne et La Ciotat.
Sur ces zones, en cas de forte pression, nous entrons dans une période propice pour positionner vos traitements. Veillez à respecter les conditions d'applications des produits ! Attention nous manquons de recul sur l'impact des traitements sur les fleurs et petits fruits.
-  **Œil de paon et cercosporiose**
Les orages annoncés sur certains secteurs pourront rendre les conditions favorables aux maladies du feuillage. Pensez à renouveler vos couvertures phytosanitaires si nécessaire (protection précédente lessivée, fin d'efficacité, ...).
Pour les secteurs où la floraison est toujours en cours, il est préférable d'attendre la fin de la floraison pour renouveler vos couvertures si des épisodes potentiellement contaminants sont toujours prévus.
S'il n'y a pas de précipitations prévues sur votre secteur, il n'est pas nécessaire de renouveler vos protections pour le moment. Restez attentifs aux prévisions météorologiques.
-  **Teigne** : Les vols ont baissé en intensité. Les dégâts sur inflorescences sont très variables selon les secteurs. Si la floraison se termine ou est terminée, il est trop tard pour agir.
Pyrale du jasmin : Des larves de pyrale de jasmin sont observés sur jeunes vergers dans les Pyrénées-Orientales. Dans ce secteur, en cas de forte infestation, il est possible d'appliquer des produits à base de *Bacillus thuringiensis*. Ces traitements sont recommandés uniquement sur jeunes vergers et en présence de jeunes larves.
Cochénilles à carapace : Des foyers de *Filippia folicularis* sont observés dans les piémonts alpins méridionaux. Des foyers de cochenilles noires sont observés dans les secteurs varois. Surveillez vos vergers.
-  **Fertilisation**
Continuez votre plan de fertilisation. Privilégiez les apports azotés à action directe (engrais foliaire ou au sol si forme directement assimilable) pour soutenir la pousse végétative. Pour les vergers dont les analyses de sols ont montré des manques de potasse, il est conseillé de réaliser des apports avant le durcissement du noyau de l'ordre de 25% de la quantité annuelle à apporter. Pour une meilleure solubilisation des engrais au sol, réaliser vos apports avant les pluies annoncées ou lorsqu'une irrigation adaptée (micro-aspersion) est en marche pour permettre la solubilisation des engrais dans la solution du sol. Attention, sur les secteurs tardifs la floraison n'est pas totalement terminée, il est déconseillé de réaliser des applications foliaires tant qu'il reste des fleurs ouvertes. Les apports, entre autres d'azote et de potasse, peuvent également se faire par ferti-irrigation. Pour plus d'informations, [consultez l'InfOlive n°1](#).
-  **Irrigation**
D'après les [bulletins Eau'Live n°4](#), les irrigations sont en cours sur tous les territoires oléicoles et pour quasiment tous les profils de sols. La nouaison est des stades très sensibles au stress hydrique. Au vu des fortes chaleurs, soyez vigilants sur la gestion hydrique de votre verger.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Travaux financés par l'Union européenne, FranceAgriMer et France Olive Production.





Cochenilles *Diaspididae*



Biologie

Retrouvez plus d'informations sur la biologie des cochenilles *Acutaspis paulista* [sur le BSV n°5](#).

Cochenille de la famille des *Diaspididae*
(source Fanny Vernier CA83)

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°7](#), des foyers d'*Acutaspis paulista* sont présents sur le littoral varois et dans les Pyrénées-Orientales. Le suivi du réseau d'observations des larves mobiles sur des parcelles atteintes dans le Var est en place : les parcelles suivies sont situées à Hyères, Carqueiranne, La Cadière-d'Azur, La Ciotat, Sauvebonne, La Londe-les-Maures.

Hormis à Hyères et La Cadière, on observe une forte voire une très forte augmentation des essaimages sur les sites de La-Londe-les-Maures, Carqueiranne, Sauvebonne, La Ciotat, sans savoir si le pic d'essaimage a été atteint.

A La-Londe-les-Maures et à Sauvebonne, les observations montrent que le pic n'est pas atteint car on trouve beaucoup d'œufs et de larves sous les boucliers des femelles.

Le risque évalué est **fort** à **très fort** si des foyers de cochenilles Diaspines sont présents sur la parcelle. Le risque est **faible** si vous n'observez pas de foyers.

Les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tiennent pas compte des spécificités de votre exploitation.

Ce ravageur est un ravageur émergent, nous n'avons que très peu de données sur son cycle biologique et sur son impact sur les oliviers.



APPEL À VIGILANCE

Bien que cette cochenille ne soit pas réglementée, elle est considérée comme un ravageur émergent important dans la filière oléicole. Afin de connaître l'étendue de sa dissémination, il est primordial de faire remonter toute observation ou suspicion de sa présence auprès de France Olive (contact@franceolive.fr).

Préconisations

Favoriser la biodiversité pour permettre la présence naturelle d'insectes prédateurs ou parasitoïdes : conserver si possible une couverture végétale, favoriser les haies composites, ... De nombreuses coccinelles prédatrices *Exochomus quadripustulatus* ont été observées dans les vergers fortement infestés.

D'après l'évolution des essaimages, nous rentrons dans une période propice à la lutte contre *Acutaspis paulista* par des applications de produits phytosanitaires (hors huile de paraffine) mais nous ne sommes pas encore à la période optimale (pic d'essaimage). Votre stratégie de lutte (nombre et positionnement des applications) va donc dépendre de votre capacité de traitements (coût du produit). Soyez cependant vigilant à l'avancée phénologique de vos arbres car nous manquons de recul sur l'impact de cette spécialité sur les fleurs et les petits fruits.

Veillez à bien respecter les conditions d'applications.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrits dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Pour rappel des dérogations sont valables pour mettre en place des mesures de lutte dans votre verger :

Matières actives et produit	Informations	Dose ¹	NMA ²	DRE ³	Int. app. ⁴
Huile essentielle d'orange douce ESSEN'CIEL Seconds noms commerciaux : LIMOCIDE, LIMOIL, AURAN'CIEL	Sous dérogation , utilisable sur la période du 01/04 au 30/07/2026 (BBCH 09-75) Utilisable en Agriculture Biologique Produit de biocontrôle Les détails de la dérogation sont disponibles sur le site de France Olive	8L/ha	6	24h	7
Pyriproxyfène ADMIRAL PRO	Sous dérogation , utilisable sur la période du 4/03 au 2/07/2026 (BBCH max 59) Les détails de la dérogation sont disponibles sur le site de France Olive	0,3L/ha	1	24h	/

¹ Dose homologuée, ² Nombre maximal d'application/an, ³ Délai de réentrée, ⁴ Intervalle minimal entre 2 applications

Les produits à base d'huile de paraffine ne sont pas conseillés pour cette période.



Pour maximiser l'efficacité du produit et limiter le coût lié au traitement, ces solutions doivent être positionnées :
- **au plus proche du pic d'essaimage des jeunes larves** (stade mobile durant lequel les larves sortent de sous les bouliers des femelles adultes) > **ce n'est pas encore la période idéale. Tenez-vous prêt à intervenir et suivez les communications France Olive !**

- **en dehors de la période de floraison** (impact non connu sur fleurs et petits fruits)
- **sur des périodes sans présence de pollinisateurs**
- **dans des conditions d'utilisation strictes** (respect des consignes de protection de l'utilisateur (EPI), respect des zones non traitées, respect de recommandations d'emploi, ...).

Conseils d'application spécifiques à l'utilisation de l'ESSEN'CIEL :

- **Ne pas appliquer par forte chaleur (les températures doivent être inférieures à 30°C dans les 6 heures suivant l'application) > avec les températures actuelles en journée, nous vous recommandons de traiter le soir voire la nuit !**
- **Ces traitements sont à réaliser à mouillage suffisant. Il faut mouiller l'ensemble de l'arbre (le bois et les feuilles).**

Nous ne disposons pas de suffisamment d'informations ni de recul pour valider scientifiquement l'efficacité de méthodes de lutte basées sur des lâchers de prédateurs (coccinelles...) ou de parasitoïdes qui sont souvent relativement spécifiques. Pour cette raison aucune préconisation n'est faite pour l'instant pour ce type de méthode.



Maladies du feuillage

Biologie



Symptômes d'oeil de paon
(source France Olive)

Symptômes de cercosporiose
(source France Olive)

Retrouvez plus d'informations sur la biologie de l'oeil de paon et de la cercosporiose [sur l'InfOlive n°1](#).

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

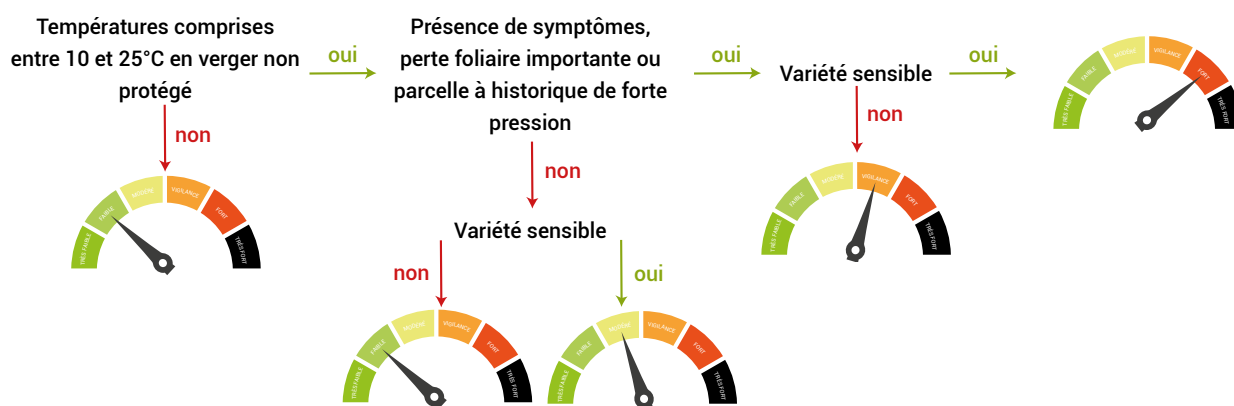
Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°7](#), nous n'observons pas de nouvelles sorties de symptômes par rapport au dernier bulletin. En revanche, des symptômes sont toujours bien visibles. Ils sont présents de manière très hétérogène sur l'ensemble du territoire et dépendent beaucoup de l'environnement de la parcelle, de la variété et des stratégies de protection mises en œuvre les semaines passées. Des symptômes de cercosporiose sont toujours visibles sur une très grande partie du territoire oléicole, sans évolution, avec des pressions parfois élevées et de manière hétérogène. Une sortie importante de symptômes est observée dans les Pyrénées orientales.

Des orages avec pluies sont prévues sur une majorité des territoires oléicoles : avec les températures actuelles, l'ensemble de ces conditions vont être favorables à de nouvelles contaminations (œil de paon et cercosporiose). **Le risque est fort sur tous les secteurs.**

Le schéma ci-dessous vous permet d'estimer le risque sur votre parcelle :



Pour rappel les conditions météorologiques favorables à la sporulation des maladies du feuillage sont des températures comprises entre 10°C et 25°C, (avec un optimum à 15°C) ainsi qu'une humidité supérieure à 70 %. Ces seuils peuvent légèrement varier selon la source des données (articles scientifiques). La phase de germination des spores (contamination) nécessite, en plus, la présence d'eau libre (précipitations, rosée, ...) au minimum 6h sur la feuille.

Pour vous aider, vous pouvez utiliser le modèle de prédiction des contaminations à l'œil de paon sur vos parcelles sur l'application Oléiculteur téléchargeable ici : <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>



Préconisations

Avant toute intervention phytosanitaire, il est recommandé de :

- **Fertiliser** : une fertilisation adaptée permet le bon renouvellement de la frondaison,
- **Régler votre pulvérisateur** afin d'optimiser la qualité d'application des traitements,
- **D'entretenir votre parcelle** : la gestion de l'enherbement et des haies permet de limiter la présence d'humidité dans le verger.

Si des épisodes pluvieux sont annoncés sur votre territoire et que le risque estimé sur votre parcelle est fort, pensez à renouveler vos couvertures phytosanitaires si nécessaire (protection précédente lessivée, fin d'efficacité, ...).

Pour les secteurs où la floraison est toujours en cours, il est préférable d'attendre la fin de la floraison pour renouveler vos couvertures si des épisodes potentiellement contaminants sont toujours prévus.

Pour ceux qui utilisent des substances à base de cuivre, veillez à bien respecter la dose de 4kg de cuivre métal par hectare et par an.

Pour rappel, il n'existe aucune substance curative. Les traitements doivent être réalisés en amont des épisodes potentiellement

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrits dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

contaminants !

S'il n'y a pas de précipitations prévues sur votre secteur, il n'est pas nécessaire de renouveler vos protections pour le moment. Restez attentifs aux prévisions météorologiques.

FIN DE PÉRIODE D'APPLICATIONS

- CURATIO : Dérogation valable jusqu'au 31/05/2026, applications interdites au-delà du stade BBCH 59 (boutons blancs).
- NOVICURE, CUPROFIX ULTRA : Utilisation autorisée jusqu'au stade BBCH 69 (fin de floraison)
- INSIGNIA, CABRIO ARBO, CABRIO DG : Utilisation autorisée jusqu'au stade BBCH 71 (les fruits ont atteint environ 10% de leur taille finale)

Pour plus d'informations sur les produits homologués pour lutter contre les maladies du feuillage consultez le [cahier de l'oléiculteur 2026](#) ou le [site internet E-Phy anses](#).



Teigne



Symptômes de teigne sur feuille (source France Olive)

Biologie

Retrouvez plus d'informations sur la biologie de la teigne [sur l'InfOlive n°1](#).

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°7](#), les piégeages sont toujours en cours dans les Pyrénées-Orientales, la Haute Provence, des plaines héraultaises jusqu'à la basse vallée du Rhône, dans les piémonts alpins méridionaux. Globalement, les niveaux de captures ont bien diminué. Les vols de la génération anthophage se termine sur la majorité des secteurs. Sur les variétés précoces, les vols de la génération carpophage débutent.

Les dégâts de la génération anthophage sur inflorescence sont très variables dans la basse vallée de la Durance et le Luberon, dans les secteurs varois. Idem en haute Provence où ils sont surtout très localisés avec des foyers plus marqués. Dans les piémonts alpins méridionaux, on observe également une grande variabilité et sur certains secteurs des pressions faibles historiques. Les dégâts sont faibles à modérés dans le sillon audois, dans la basse vallée du Rhône et dans le Nyonsais. Le risque est **modéré** sur les secteurs tardifs. La floraison est terminée sur les autres secteurs.

Préconisation

- Favoriser la biodiversité pour encourager la prédation sur les chenilles (installation de nichoirs, présence de haies, ...)
- Relever les pièges de monitoring à minima une fois par semaine, afin de suivre la dynamique de vol des adultes
- Surveillez l'apparition ou l'évolution des dégâts sur les boutons floraux,
- À partir du stade BBCH 63, il n'est plus recommandé d'appliquer des produits à base de *Bacillus thuringiensis* car son efficacité est limitée sur les larves âgées.

Un rappel des conditions d'utilisation des produits à base de *Bacillus thuringiensis* est disponible dans l'[Infolive n°6](#).

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrits dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Pyrale du jasmin

Biologie

Retrouvez plus d'informations sur la biologie de la pyrale du jasmin [sur l'InfOlive n°1](#).

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°7](#), des chenilles de pyrales du jasmin actives sont visibles sur jeunes vergers dans les Pyrénées-Orientales.

Symptômes de pyrale sur feuille (source France Olive)



Le risque est **fort** sur les jeunes vergers et **faible** sur les vergers adultes.

Préconisation

- Favoriser la biodiversité pour encourager la prédation sur les chenilles (installation de nichoirs, présence de haies, ...)
- Surveillez vos vergers.
- En cas de fortes infestations, il est possible d'appliquer des produits à base de *Bacillus thuringiensis*. Ces traitements sont recommandés uniquement sur jeunes vergers si les larves sont encore jeunes (premiers stades larvaires). Retrouvez les conditions d'application des spécialités à base de *Bacillus thuringiensis* dans la rubrique Teigne de l'olivier [sur l'InfOlive n°6](#).

Pour rappel, les produits à base de Lambda-cyhalothrine sont moins efficaces sur pyrale du jasmin et sont à privilégier de préférence pour la lutte contre la mouche de l'olive.

Pour plus d'informations sur les produits homologués pour lutter contre les maladies du feuillage consultez le [cahier de l'oléiculteur 2026](#) ou le [site internet E-Phy anses](#).



Cochenilles à carapace

Éléments de biologie

L'activité nutritionnelle des cochenilles à carapace (*Coccidae*) engendre une sécrétion de miellat sur les organes aériens avec développement de fumagine (complexe de champignons épiphytes) pouvant impacter le fonctionnement photosynthétique des feuilles (affaiblissement des arbres). La cochenille noire de l'olivier (*Saissetia oleae*) et *Filippia follicularis* font partie des principales cochenilles à carapace rencontrées dans les oliveraies. Les cycles biologiques et le nombre de générations des cochenilles sont variables en fonction des espèces, des conditions climatiques et des zones géographiques.



Cochenille noire stade L3 à gauche,
Filippia follicularis à droite
(source France Olive Process)

Observations

Des foyers de *Filippia follicularis* sont observés dans les secteurs autour de Nice.
Des foyers de cochenille noire de l'olivier sont également observés dans les secteurs varois.

Analyse du risque

Le risque évalué est **modéré** si vous observez des foyers de cochenilles à carapace dans vos parcelles. Le risque est **faible** si vous n'observez pas de foyers. Les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tient

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

pas compte des spécificités de votre exploitation.

Préconisations

En cas de présence de cochenilles :

- Favoriser la biodiversité : les cochenilles sont régulées par de nombreux prédateurs généralistes (coccinelles, chrysopes) et par des parasitoïdes (*Coccophagus* spp.)
- Couper les branches les plus touchées avant la dispersion des jeunes larves (fin juillet)
- Limiter l'activité des fourmis dans les arbres (bande engluée sur le tronc, etc). En effet, il existe une relation mutualiste entre les fourmis et les cochenilles. Limiter la présence de fourmis dans les arbres permet donc de limiter la propagation de cochenilles.
- Ce n'est pas la période pour réaliser des traitements à base d'huile de paraffine.